

Publié le 13 octobre 2014

## Entreprises publiques locales : un congrès pour construire l'avenir

1 300 élus, dirigeants et partenaires des Epl se sont retrouvés en congrès à Deauville les 6, 7 et 8 octobre pour construire leur avenir comme celui des territoires. Ce premier Congrès des Epl normand a reçu la visite de deux hôtes de marque - André Vallini et George Pau-Langevin - et a vu Jacques Chiron succéder à Jean-Léonce Dupont à la présidence de la Fédération des Epl. En parallèle, le Salon du développement local a été animé par une soixantaine d'exposants.



Moult éléments à retenir du Congrès des Epl qui a pris fin le 8 octobre à Deauville. Tout d'abord, l'intervention de **George Pau-Langevin**, ministre des Outre-mer, qui n'a pas manqué de souligner « le rôle incontournable des Epl au cœur du développement des collectivités et départements d'Outre-mer, tant dans le logement, l'aménagement, le tourisme, le développement économique que les réseaux ». Venue détailler son ambitieuse feuille de route pour la croissance et l'emploi devant les 170 représentants des Outre-mer français présents le 6 octobre, la ministre a également mis en avant la variété croissante des formes d'intervention proposées par les Epl (Sem, Spl, SemOp, filiales de Sem).

Le 7 octobre, **André Vallini**, secrétaire d'Etat à la Réforme territoriale, a esquissé les contours de la future carte territoriale construite autour de trois exigences : la clarté, avec notamment la suppression de la clause de compétence générale pour tous les échelons de collectivités locales, la compétitivité, avec des régions en proue, et l'efficacité des services publics. Confrontées demain à une carte territoriale à géométrie variable, les Epl ont rappelé la nécessaire proximité des services publics dont elles ont la responsabilité. Elles ont donc appelé le Gouvernement et le Parlement à arrêter rapidement une cartographie précise des compétences et à prévoir une période de transition permettant aux Epl d'engager leur redéploiement comme de réorganiser leur gouvernance. « Les Epl sont prêtes à s'adapter à la nouvelle carte territoriale, mais celle-ci doit être rapidement connue » a lancé Jean-Léonce Dupont.

Le 8 octobre, la passation de pouvoir à la tête de la Fédération des Epl s'est officiellement opérée entre **Jean-Léonce Dupont**, sénateur UDI du Calvados, élu le même jour questeur du Sénat, et son successeur pour les 3 prochaines années, le sénateur de l'Isère **Jacques Chiron**. Ce dernier entend poursuivre « la reconfiguration gagnante de l'économie mixte » initiée par Jean-Léonce Dupont, et

rappelle que « la vocation de la FedEpl est de permettre à la gamme Epl de gagner des parts de marché en s'appuyant sur la pro activité et le savoir-faire des Epl déjà existantes, comme sur la création d'entités nouvelles ». Autres objectifs à court terme du nouveau président de la FedEpl : « réussir l'appropriation des SemOp par les collectivités locales, en parfaite complémentarité avec les Sem et les Spl » et obtenir du gouvernement des réponses claires sur l'éligibilité, aujourd'hui partielle, des Epl aux prêts et garanties de la BPI comme à l'enveloppe de 20 milliards d'euros de fonds d'épargne proposée par la Caisse des dépôts. « Ces sources de financements sont nécessaires pour relancer les investissements locaux, soutenir les économies locales et pour que les Epl continuent de s'adapter et d'innover face à un contexte sans cesse mouvant ».

Durant ce congrès enfin, pas moins de 17 tables rondes et 3 visites de terrain étaient axées sur des enjeux sociétaux majeurs comme le logement, la transition énergétique, le financement des projets, la modernisation de l'action publique locale, la mobilité durable, les villes intelligentes, le développement du tourisme...

**Rendez-vous est d'ores et déjà donné à Nancy** les 14 et 15 octobre 2015 pour la 8e édition du Congrès des Epl.

**Les Entreprises publiques locales en bref...** 1 214 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sem à opération unique (SemOp) sont en activité en France. Les Epl interviennent dans une quarantaine de domaines, principalement dans l'aménagement, le logement, le tourisme, les transports, le développement économique et l'énergie. Elles emploient 74 000 personnes. Le montant de leur capitalisation s'élève à 3,9 milliards d'euros, détenus à 65 % par les collectivités locales. Les Epl gèrent un patrimoine de 538 000 logements et logent plus de 1,3 million de personnes. En 2013, elles ont réalisé un chiffre d'affaires de 12,3 milliards d'euros.

→ Contact presse Axel Greleau, 01 53 32 22 46 - 06 83 24 21 53, [a.greleau@lesepl.fr](mailto:a.greleau@lesepl.fr)